

## GARANTIE LIMITÉE LG

Si le produit présente un défaut de matériaux ou de fabrication dans des conditions d'utilisation normales pendant la période de garantie indiquée ci-dessous, laquelle période de garantie est en vigueur à partir de la date d'achat d'origine, LG Electronics réparera ou remplacera, à sa discrétion, le produit sans frais.

La garantie est valide seulement pour l'acheteur d'origine du produit, pendant la période de garantie, tant et aussi longtemps que cela soit au Canada.

### Période de garantie du produit audio-vidéo LG

Composant	Pièces	Main-d'œuvre
Toutes les pièces	1 an	1 an

Aucune autre garantie n'est applicable à ce produit. LA DURÉE DE TOUTE GARANTIE IMPLICITE, INCLUANT LA GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION, EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE INDIQUÉE CI-APRÈS. LG ELECTRONICS NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE POUR LA PERTE D'UTILISATION DE CE PRODUIT, INCONVÉNIENCE, PERTE OU TOUT AUTRE DOMMAGE, DIRECT OU INDIRECT, SURVENANT À LA SUITE DE L'UTILISATION OU DE L'INHABILITÉ À UTILISER LE PRODUIT OU POUR TOUT BRIS DE GARANTIE IMPLICITE OU EXPRESSE, INCLUANT LA GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION OU À DES FINS PARTICULIÈRES, APPLICABLES À CE PRODUIT.

Certaines provinces ou territoires ne permettent pas l'exclusion ou la limitation de dommages indirects ou accessoires de limitation sur la durée d'une garantie implicite, par conséquent, ces limitations peuvent ne pas s'appliquer.

Cette garantie vous (l'acheteur d'origine) donne des droits spécifiques légaux et vous pouvez en avoir d'autres qui varient d'une province ou territoire à un autre.

### LA GARANTIE SUSMENTIONNÉE NE S'APPLIQUE PAS :

1. Au déplacement de service à domicile pour livrer ou cueillir, installer, instruire ou remplacer un fusible ou rebrancher le câblage résidentiel ou corriger une réparation non autorisée.
2. Aux dommages au produit causés par accident, vermine, incendie, inondation ou actes de Dieu
3. Aux réparations lorsque le produit LG est utilisé à des fins autres que normales, utilisation résidentielle unifamiliale ou contraire aux instructions données dans le guide du propriétaire du produit.
4. Aux dommages résultant d'accident, modification, mauvaise utilisation, abus ou installation ou entretien inadéquat.
5. Aux produits modifiés ou dont le numéro de série a été enlevé.

Si le produit est installé à l'extérieur de la zone de service normale, tous frais de déplacement nécessaire pour la réparation du produit ou le remplacement d'une pièce défectueuse seront imputés au propriétaire.

#### **INFORMATION D'AIDE À LA CLIENTÈLE :**

Pour assurer votre garantie :

Conserver la facture comme preuve de la date d'achat.

Une copie de la facture doit être présentée lorsqu'un service sous garantie est fourni.

Cette garantie n'est pas valide si le numéro de série apposé en usine a été modifié ou enlevé du produit.

#### **Période de la garantie**

Produit	Main-d'œuvre	Pièces
LCD projecteur	2 ans	2 ans
Panneau PLASMA	2 ans	2 ans
Télé PLASMA	1 an	1 an
Télécouleur	2 ans	2 ans
Écran à projection	2 ans	2 ans
Téléviseur LCD/LED	1 an	1 an
Moniteur AV LCD	3 ans	3 ans
Moniteur projection LCD	2 ans	2 ans